



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2020-196

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2020

Sommaire

Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-030 - ds 2020-32 ac Madame Scipion (2 pages)	Page 3
27-2020-10-01-031 - ds 2020-33 dac Madame Bucourt (2 pages)	Page 6
27-2020-10-01-032 - ds 2020-34 ss Mesdames Fortuna-Bucourt-Scipion (2 pages)	Page 9
27-2020-10-01-033 - ds 2020-35 daj Madame Polet (2 pages)	Page 12
27-2020-10-01-034 - ds 2020-37 drm Monsieur Bachelet (2 pages)	Page 15
27-2020-10-01-035 - ds 2020-38 biomed Monsieur Chauvin (2 pages)	Page 18
27-2020-10-01-036 - ds 2020-40 dam Madame Kolta (4 pages)	Page 21
27-2020-10-01-037 - ds 2020-41-dag Mme Lecesne (2 pages)	Page 26
27-2020-10-01-038 - ds 2020-43 daj Madame Marc (2 pages)	Page 29
27-2020-10-01-039 - ds 2020-45 rssi Monsieur Schneider (2 pages)	Page 32

Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-030

ds 2020-32 ac Madame Scipion

**DECISION DG N° 2020-32
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi de Directeur des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- VU la nomination de **Madame Laurence BUCOURT** en qualité de faisant fonction d'attachée d'administration hospitalière au sein du service accueil-clientèle à compter du 16 janvier 2017,
- VU la fonction d'adjoint des cadres hospitaliers au sein du service accueil-clientèle, exercée par **Madame Françoise SCIPION**,

DECIDE

ARTICLE 1

Madame Sandrine COTTON, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, délègue sa signature à **Madame Françoise SCIPION**, exerçant les fonctions d'adjoint des cadres hospitaliers au sein du service accueil-clientèle, aux seules fins de signer les actes et les documents administratifs tels que définis à l'article 2 de la présente décision. Par ailleurs, et à ce titre, elle est désignée en tant qu'ordonnateur suppléant s'agissant du fonctionnement du service de l'accueil-clientèle.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Laurence BUCOURT**, et afin d'assurer la continuité du service accueil-clientèle, **Madame Françoise SCIPION** est habilitée à signer les actes et documents suivants :

- les autorisations de sortie d'un corps pour un transport de corps sans mise en bière ;
- les demandes de transport et de crémation pour les enfants mort-nés, ainsi que les bulletins de dispersion des cendres ;
- les actes relatifs à l'Etat civil en matière de déclaration de naissance et de décès en relation avec la mairie d'Evreux ;
- les bordereaux de titres ;

- les courriers relevant de la gestion courante du service de l'accueil-clientèle du site d'Evreux et notamment ceux relatifs à la gestion des réclamations en matière de facturation ;
- les bulletins de situation des patients hospitalisés ;
- les documents liés à la gestion directe du personnel affecté au service de l'accueil-clientèle du site d'Evreux et notamment, les tableaux de service et les congés, les autorisations d'absence pour les journées au titre de la réduction du temps de travail et les congés annuels et les évaluations.

ARTICLE 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.

Elle est valable pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Cette décision annule **la décision DG N°2019-49**.

Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 1^{er} octobre 2020



Le Directeur

Sandrine COTTON

SPECIMEN DE SIGNATURE

Françoise SCIPION

Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-031

ds 2020-33 dac Madame Bucourt

**DECISION DG N° 2020-33
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi de Directeur des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 3 juillet 2019 portant nomination de **Madame Véronique RAUDIN**, à compter du 1^{er} août 2019, en qualité de Directrice Adjointe des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay ;
- VU la décision **DG N°2019- 62** portant affectation de **Madame Véronique RAUDIN** en tant que Directrice Adjointe chargée des affaires financières, de l'accueil clientèle et du pilotage médico-économique du Centre Hospitalier Eure-Seine ;
- VU la nomination de **Madame Laurence BUCOURT** en qualité de faisant fonction d'attachée d'administration hospitalière au sein du service accueil-clientèle à compter du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1

Madame Sandrine COTTON, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, délègue sa signature à **Madame Laurence BUCOURT**, faisant fonction d'attachée d'administration hospitalière au sein du service accueil-clientèle, aux seules fins de signer les actes et les documents administratifs tels que définis à l'article 2 de la présente décision. Par ailleurs, et à ce titre, elle est désignée en tant qu'ordonnatrice suppléante s'agissant du fonctionnement du service de l'accueil clientèle.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Véronique RAUDIN**, et afin d'assurer la continuité du service accueil-clientèle, **Madame Laurence BUCOURT** est habilitée à signer les actes et documents suivants :

- les autorisations de sortie d'un corps pour un transport de corps sans mise en bière ;

Décision DG n° 2020-33

- les demandes de transport et de crémation pour les enfants mort-nés, ainsi que les bulletins de dispersion des cendres ;
- les actes relatifs à l'Etat civil en matière de déclaration de naissance et de décès en relation avec les mairies d'Evreux et de Vernon ;
- les bordereaux de titres ;
- les courriers relevant de la gestion courante du service de l'accueil clientèle des sites d'Evreux et de Vernon et notamment ceux relatifs à la gestion des réclamations en matière de facturation ;
- les bulletins de situation des patients hospitalisés ;
- les documents liés à la gestion directe du personnel affecté au service de l'accueil clientèle des sites d'Evreux et de Vernon, et notamment les tableaux de service et les congés, les autorisations d'absence pour les journées au titre de la réduction du temps de travail et les congés annuels et les évaluations.

ARTICLE 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.
Elle est valable pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.
Cette décision annule **la décision DG N°2019-50**.
Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 1^{er} octobre 2020



Le Directeur

Sandrine COTTON

SPECIMEN DE SIGNATURE

Laurence BUCOURT

Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-032

ds 2020-34 ss Mesdames Fortuna-Bucourt-Scipion

**DECISION DG N° 2020-34
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi de Directeur des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- VU la nomination de **Madame Magali FORTUNA** en qualité de faisant fonction de cadre du service social à compter du 1^{er} janvier 2016,

DECIDE

ARTICLE 1

Madame Sandrine COTTON, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, délègue sa signature à **Madame Magali FORTUNA**, faisant fonction de cadre du service social, aux seules fins de signer les actes et les documents administratifs tels que définis à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2

Afin d'assurer la continuité du service social, **Madame Magali FORTUNA** est habilitée à signer le document suivant :

- le document attestant sur l'honneur les pièces justificatives manquantes du dossier d'aide médicale de l'Etat tel que défini en annexe 2 de l'instruction N°DGS/SP1/DGOS/SDR4/DSS/SD2/DGCS/2018/143 du 8 juin 2018 relative à la mise en place du parcours de santé des migrants primo-arrivants.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Magali FORTUNA** pour la signature du document mentionné à l'article 2, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Laurence BUCOURT**, faisant fonction d'attachée d'administration hospitalière, au sein du service accueil-clientèle.

- **Madame Françoise SCIPION**, adjoint des cadres hospitaliers, au sein du service accueil-clientèle.

ARTICLE 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.
Elle est valable pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.
Cette décision annule **la décision DG N°2019-51**.
Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 1^{er} octobre 2020

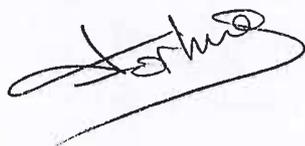


Le Directeur

Sandrine COTTON

SPECIMEN DE SIGNATURE

Magali FORTUNA



Laurence BUCOURT



Françoise SCIPION



Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-033

ds 2020-35 daj Madame Polet

**DECISION DG N° 2020-35
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi de Directeur des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- VU la décision n°2018-06 portant nomination de **Madame Claudie GATHION** en tant que Directrice Adjointe en charge de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Droits des Patients à compter du 5 février 2018,
- VU la fonction de **Madame Catherine POLET** au poste d'Adjointe administrative à la Direction des affaires juridiques et des relations avec les usagers,

DECIDE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Claudie GATHION** et de **Monsieur David VEAUTE**, et afin d'assurer la continuité de la Direction des affaires juridiques et des relations avec les usagers, **Madame Sandrine COTTON**, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, délègue sa signature à **Madame Catherine POLET**, exerçant les fonctions d'Adjointe administrative au sein de la Direction des affaires juridiques et des relations avec les usagers, aux seules fins de signer les actes et les documents administratifs tels que définis à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 2

La décision de délégation de signature porte notamment sur les actes et les courriers relevant des points suivants :

- les courriers relatifs à la transmission des dossiers médicaux (accusé réception, demandes dans les services, réponses aux patients, compléments d'enquête et bordereaux de facturation), et à la gestion des réclamations des usagers (demandes d'enquête auprès des services, courriers de demande de suspension de facturation, courriers d'accusé réception au patient) ;
- tous les actes préparatoires internes à la saisie des dossiers médicaux ;

- les courriers relevant de la gestion courante des sinistres en lien avec l'assureur de l'établissement (déclarations de sinistre, informations aux responsables de structure interne et praticiens, demandes de complément d'enquête dans les services et réponses à l'assureur) ;
- les courriers de saisine du médiateur médical ou non médical de l'établissement et information aux patients de la saisine.

ARTICLE 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.
Elle est valable pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.
Cette décision annule **la décision DG N°2019-53**.
Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 1^{er} octobre 2020

 **Le Directeur**

Sandrine COTTON

SPECIMEN DE SIGNATURE

Catherine POLET



Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-034

ds 2020-37 drm Monsieur Bachelet

*Renouvellement de la délégation de signature suite à la prise de fonction du nouveau Directeur du
CH Eure-Seine.*

DECISION DG N° 2020-37
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi de Directeur des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- VU le contrat de recrutement à compter du 5 octobre 2009 de **Monsieur Gilles SCHMIDT** en qualité de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Eure-Seine – Hôpitaux d'Evreux et de Vernon,

DECIDE

Article 1

Dans le cadre de ses compétences définies à l'article L 6143-7 du Code de la santé publique, **Madame Sandrine COTTON**, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, sous sa responsabilité, délègue sa signature à **Monsieur Matthieu BACHELET**, Ingénieur des Services Techniques, aux seules fins de signer tous les actes et documents administratifs conformément aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Gilles SCHMIDT**, Directeur Adjoint, et afin d'assurer la continuité du service technique, **Monsieur Matthieu BACHELET** est autorisé à signer les factures, ainsi que les bons de commandes pour les fournitures et les consommables, les pièces détachées et la maintenance technique, dans la limite d'un montant de 15 000 euros H.T. (section d'exploitation et d'investissement).

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.
Elle est valable pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.
Cette décision annule **la décision DG N°2019-55**.
Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 1^{er} octobre 2020



Le Directeur
Sandrine COTTON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'SC', written over the printed name Sandrine COTTON.

SPECIMEN DE SIGNATURE

Matthieu BACHELET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MB', written over the printed name Matthieu BACHELET.

Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-035

ds 2020-38 biomed Monsieur Chauvin

*Renouvellement de la délégation de signature suite à la prise de fonction du nouveau Directeur du
CH Eure-Seine.*

**DECISION DG N° 2020-38
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi de Directeur des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,

DECIDE

Article 1

Dans le cadre de ses compétences définies à l'article L 6143-7 du Code de la santé publique, **Madame Sandrine COTTON**, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, sous sa responsabilité, délègue sa signature à **Monsieur Olivier CHAUVIN**, Ingénieur Biomédical, aux seules fins de signer tous les actes et documents administratifs conformément aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Gilles SCHMIDT**, Directeur Adjoint, et afin d'assurer la continuité du service Biomédical, **Monsieur Olivier CHAUVIN** est autorisée à signer les factures, ainsi que les bons de commandes pour les fournitures et les consommables médicaux, les pièces détachées et la maintenance biomédicale.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.
Elle est valable pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.
Cette décision annule **la décision DG N°2019-56**.
Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 1^{er} octobre 2020



Le Directeur

Sandrine COTTON

SPECIMEN DE SIGNATURE

Olivier CHAUVIN

Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-036

ds 2020-40 dam Madame Kolta

*Renouvellement de la délégation de signature suite à la prise de fonction du nouveau Directeur du
CH Eure-Seine.*

**DECISION DG N° 2020-40
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi de Directeur des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- VU l'arrêté de la directrice générale du Centre National de Gestion en date du 4 mai 2017 portant nomination de **Madame Christine ALEXANDRE-MARC**, à compter du 14 janvier 2017, en qualité de Directrice Adjointe du centre hospitalier intercommunal d'Eure Seine à Evreux et au centre hospitalier de Bernay,
- VU la décision DG N°2018-07 portant affectation de **Madame Christine ALEXANDRE-MARC** en tant que Directrice Adjointe chargée des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique au Centre Hospitalier Eure-Seine,
- VU le recrutement de **Madame Joanna KOLTA** au poste d'Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Affaires Médicales à compter du 2 mai 2019,

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sandrine COTTON** et de **Madame Christine ALEXANDRE-MARC**, et afin d'assurer la continuité des Affaires Médicales, **Madame Sandrine COTTON**, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, délègue sa signature à **Madame Joanna KOLTA**, exerçant les fonctions d'Attachée d'Administration Hospitalière au sein de la Direction des Affaires Médicales, aux seules fins de signer les actes et les documents administratifs tels que définis à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

La décision de délégation de signature porte notamment sur les actes et les courriers relevant de la gestion courante de la Direction des affaires médicales et notamment :

- Les notes de service de la Direction des affaires médicales,

Décision DG N° 2020-40

**DECISION DG N° 2020-40
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- VU l'arrêté de la directrice générale du Centre National de Gestion en date du 4 mai 2017 portant nomination de **Madame Christine ALEXANDRE-MARC**, à compter du 14 janvier 2017, en qualité de Directrice Adjointe du centre hospitalier intercommunal d'Eure Seine à Evreux et au centre hospitalier de Bernay,
- VU la décision **DG N°2018-07** portant affectation de **Madame Christine ALEXANDRE-MARC** en tant que Directrice Adjointe chargée des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique au Centre Hospitalier Eure-Seine,
- VU le recrutement de **Madame Joanna KOLTA** au poste d'Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Affaires Médicales à compter du 2 mai 2019,

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sandrine COTTON** et de **Madame Christine ALEXANDRE-MARC**, et afin d'assurer la continuité des Affaires Médicales, **Madame Sandrine COTTON**, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, délègue sa signature à **Madame Joanna KOLTA**, exerçant les fonctions d'Attachée d'Administration Hospitalière au sein de la Direction des Affaires Médicales, aux seules fins de signer les actes et les documents administratifs tels que définis à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

La décision de délégation de signature porte notamment sur les actes et les courriers relevant de la gestion courante de la Direction des affaires médicales et notamment :

- Les notes de service de la Direction des affaires médicales,

Décision DG N° 2020-40

Fait à Evreux, le 1^{er} octobre 2020

Le Directeur

Sandrine COTTON



SPECIMEN DE SIGNATURE

Joanna KOLTA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JK' with a flourish.

Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-037

ds 2020-41-dag Mme Lecesne

*Renouvellement de la délégation de signature suite à la prise de fonction du nouveau Directeur du
CH Eure-Seine.*

**DECISION DG N° 2020-41
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi de Directeur des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- VU la nomination de **Madame Laura LEFRANC** en tant que Directeur Général Adjoint en charge des coopérations territoriales et des affaires générales au Centre Hospitalier Eure-Seine, à compter du 1^{er} octobre 2015,
- VU les fonctions exercées par **Madame Virginie LECESNE** au poste d'Attaché d'Administration Hospitalière au sein de la Direction des coopérations territoriales et des affaires générales du Centre Hospitalier Eure-Seine,

DECIDE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Laura LEFRANC**, et afin d'assurer la continuité de la Direction des coopérations territoriales et des affaires générales, **Madame Sandrine COTTON**, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, délègue sa signature à **Madame Virginie LECESNE**, exerçant les fonctions d'Attaché d'Administration Hospitalière au sein de la Direction des coopérations territoriales et des affaires générales, aux seules fins de signer les actes et les documents administratifs tels que définis à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 2

Madame Virginie LECESNE est habilitée à signer les actes et documents suivants, relevant de la Direction des coopérations territoriales et des affaires générales :

- les actes et les documents résultant des relations avec les tutelles dans le cadre du dépôt des dossiers d'autorisation, labellisation, reconnaissance des activités de soins et de santé publique ;
- les documents relatifs au suivi des instances ;

Décision DG N° 2020-41

- les documents et courriers concernant les associations ;
- les courriers relevant de la gestion courante de la direction des affaires générales.

ARTICLE 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.
Elle est valable pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.
Cette décision annule **la décision DG N°2019-59**.
Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 1^{er} octobre 2020

Le Directeur

Sandrine COTTON



SPECIMEN DE SIGNATURE

Virginie LECESNE

Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-038

ds 2020-43 daj Madame Marc

*Renouvellement de la délégation de signature suite à la prise de fonction du nouveau Directeur du
CH Eure-Seine.*

**DECISION DG N° 2020-43
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi de Directeur des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- VU la décision n°2018-06 portant nomination de **Madame Claudie GATHION** en tant que Directrice Adjointe en charge de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Droits des Patients à compter du 5 février 2018 ;
- VU la fonction de **Madame Cheyenne MARC** au poste d'Adjointe administrative à la Direction des affaires juridiques et des relations avec les usagers ;

DECIDE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Claudie GATHION** et afin d'assurer la continuité de la Direction des affaires juridiques et des relations avec les usagers, **Madame Sandrine COTTON**, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, délègue sa signature à **Madame Cheyenne MARC**, exerçant les fonctions d'Adjointe administrative au sein de la Direction des affaires juridiques et des relations avec les usagers, aux seules fins de signer les actes et les documents administratifs tels que définis à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 2

La décision de délégation de signature porte notamment sur les actes et les courriers relevant des points suivants :

- les courriers relatifs à la transmission des dossiers médicaux (accusé réception, demandes dans les services, réponses aux patients, compléments d'enquête et bordereaux de facturation), et à la gestion des réclamations des usagers (demandes d'enquête auprès des services, courriers de demande de suspension de facturation, courriers d'accusé réception au patient) ;
- tous les actes préparatoires internes à la saisie des dossiers médicaux ;
- les courriers relevant de la gestion courante des sinistres en lien avec l'assureur de l'établissement (déclarations de sinistre, informations aux responsables de structure

interne et praticiens, demandes de complément d'enquête dans les services et réponses à l'assureur) ;

- les courriers de saisine du médiateur médical ou non médical de l'établissement et information aux patients de la saisine.

ARTICLE 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.

Elle est valable pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Cette décision annule **la décision DG N°2020-01**.

Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 1^{er} octobre 2020

 **Le Directeur**
Sandrine COTTON

SPECIMEN DE SIGNATURE

Cheyenne MARC


Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-039

ds 2020-45 rssi Monsieur Schneider

*Renouvellement de la délégation de signature suite à la prise de fonction du nouveau Directeur du
CH Eure-Seine.*

**DECISION DG N° 2020-45
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi de Directeur des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- VU la décision **DG n° 2019-50** portant nomination au poste de Délégué à la Protection des Données de **Monsieur Johan SCHNEIDER**, Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information du Centre Hospitalier Eure-Seine et du Groupement Hospitalier de Territoire Eure-Seine Pays d'Ouche,

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sandrine COTTON**, **Madame Sandrine COTTON**, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, délègue sa signature à **Monsieur Johan SCHNEIDER**, exerçant les fonctions Délégué à la Protection des Données et Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information du Centre Hospitalier Eure-Seine et du Groupement Hospitalier de Territoire Eure-Seine Pays d'Ouche, aux seules fins de signer les actes et les documents administratifs tels que définis aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Article 2

La décision de délégation de signature porte notamment sur :

- Les documents relevant de la Sécurité des Systèmes d'Information du Centre Hospitalier Eure-Seine et du Groupement Hospitalier de Territoire Eure-Seine Pays d'Ouche.
- Les documents relevant du traitement comptable de la Sécurité des Systèmes d'Information du Centre Hospitalier Eure-Seine et du Groupement Hospitalier de Territoire Eure-Seine Pays d'Ouche (engagements et liquidation des factures).

Article 3

En sa qualité de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information du Centre Hospitalier Eure-Seine, **Monsieur Johan SCHNEIDER** est habilité à effectuer des dépôts de plainte en cas d'attaques liées à la cybercriminalité et signer les procès-verbaux résultant de des dépôts de plainte.

Monsieur Johan SCHNEIDER devra systématiquement informer la Direction des affaires juridiques des démarches effectuées et des suites apportées par les forces de l'ordre.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Johan SCHNEIDER**, la Direction des affaires juridiques effectuera le dépôt de plainte au nom du Centre Hospitalier Eure-Seine.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.

Elle est valable pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Cette décision annule **la décision DG N°2020-03**.

Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 1^{er} octobre 2020

 **Le Directeur**
Sandrine COTTON

SPECIMEN DE SIGNATURE

Johan SCHNEIDER

